













Orthopédie et solutions de réadaptation

Courrier du Médecin Vaudois Numéro 3 mai 2011

éditocial



Dr Georges Buchheim

Dossier

5

Le temps de la retraite fait normalement partie du parcours de chacun. Le CMV s'interroge sur les motivations, les difficultés, les attentes et les projets des médecins vaudois dans ce domaine. A travers un rapide sondage, mais aussi en parlant de planification et de préparation de la retraite comme en abordant quelques questions éthico-juridiques. Le Dossier se conclut par le témoignage d'un médecin qui a cessé son activité à un moment qu'il a choisi.

SVM Express 17

Courriel du comité: des nouvelles du partenariat privé-public.

Opinion 19

Portrait de membre 20

Ancien chef du Département de médecine du CHUV, spécialiste des maladies osseuses, le Professeur Peter Burckhardt est encore actif dans sa consultation en ostéoporose à Bois-Cerf. Si son engagement professionnel ne lui a pas laissé le loisir de cultiver d'autres passions, il a puisé des forces au sein de sa famille pluriculturelle et trouvé un ressourcement dans l'art.

Calendrier 22

A quand la retraite, Docteur?

Nous autres médecins savons bien que nombre de nos modèles (Hippocrate, ~ -460 à -375; A. Paré ~1509 à 1590) ou de nos maîtres (C. Verdan décédé à 94 ans, A. Vannotti vers 85 ans) ont vécu longtemps et exercé leur profession jusqu'à un âge avancé. Asclépios, bien que demi-dieu, fils d'Apollon, fait exception: «fournisseur de trop bonnes prestations», guérissant beaucoup de malades, il s'attira la colère de Zeus (act. santésuisse) et fut foudroyé à Epidaure, en plein âge mûr. A l'évidence, pour tous ces «Anciens», pas question de retraite anticipée!

De nos jours, les médecins vivent souvent très âgés et des questions en relation avec l'âge de leur retraite se posent.

Notre toute récente enquête, menée par courrier électronique, n'a rencontré qu'un taux de réponse limité, mais elle suggère :

- la majorité d'entre nous souhaite s'arrêter à un âge raisonnable, entre 60 et 70 ans;
- les principales raisons de la prise de la retraite résident dans les difficultés administratives de plus en plus lourdes de notre profession et, à cause de la possibilité de vivre encore longtemps, à «faire autre chose que de la médecine»;
- les freins majeurs qui bloquent l'accès à la retraite sont, bien évidemment, liés à des problèmes financiers;
- ainsi, la préparation à la retraite est surtout liée à l'élaboration de «plans financiers plus ou moins sophistiqués» (chers Confrères, soyez prudents et très méfiants dans des domaines dont vous ignorez tout, en général...: nos amis banquiers, assureurs et autres fiscalistes sont très bien organisés pour nous «reprendre dès que possible» ce que nous aurions pu économiser. A défaut, c'est le «Château» qui s'en chargera!).

En résumé, on peut sans doute affirmer que les éléments principaux de la retraite des médecins (financiers, administratifs, pratiques) sont triviaux, comme dans d'autres professions, notamment indépendantes. Les éléments plus subtils (motivation, compétences suffisantes, problèmes de santé) paraissent davantage au deuxième plan.

Ainsi, mes chères Consœurs, mes chers Confrères, à l'orée de ma propre retraite, permettez-moi un message un peu personnel. Après environ quarante-cinq ans d'un métier merveilleux (dont presque la moitié en formation), je sais que les meilleures choses ont une fin. Ainsi, sans poser un regard trop sévère et passéiste sur l'évolution actuelle d'une profession quand même un peu exceptionnelle, j'affirme: Vive la retraite, passons à d'autres choses!



Unique en médecine de laboratoire



Assisted Reproductive Technologies (ART)

Cardiologie

Pathologie

Diagnostic clinique de laboratoire

Dispositifs médicaux

Depuis 1953, il est de notre devoir de renforcer votre succès et votre assurance dans les domaines de la prévention, du diagnostic et de la thérapie. L'entreprise familiale Viollier est reconnue pour sa fiabilité, ses innovations constantes et son partenariat étroit et durable. Un esprit de pionnier et une passion pour la prestation de service en médecine de laboratoire doivent vous convaincre de devenir des ambassadeurs Viollier enthousiastes.

Vous aussi, laissez-vous séduire

Viollier Morges SA | Chemin du Crêt 2 | 1110 Morges | T +41 (0)21 804 93 63 | F +41 (0)21 804 93 64 contact@viollier.ch | www.viollier.ch | Détail comme vision



SERVICE CERTIFIÉ

POUR LE RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Déchargez-vous du travail exigeant de stérilisation et profitez des avantages financiers pour vous recentrer sur l'exercice de la médecine. www.steriswiss-vaud.ch

SteriSwiss Vaud SA | chemin des Dailles 12 | 1053 Cugy VD 021 731 30 22 | info.lausanne@steriswiss.ch



COMPÉTENCES EN MILIEU OPÉRATOIRE DEPUIS 1961

Votre partenaire pour le conseil, l'investissement et la maintenance de matériel médical fête ses 50 ans!

2011 marque aussi l'arrivée d'un nouveau service: un shop en ligne **www.marcel-blanc-shop.ch** qui vous permet de commander toute l'instrumentation et nos consommables d'un simple clic!

Votre satisfaction est notre objectif.

www.marcel-blanc.ch - info@marcel-blanc.ch - En Budron C2 1052 Le Mont-sur-Lausanne - T 021 654 30 80 - F 021 652 44 10

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne - Avenue de la Gare 9 - Téléphone 021 321 03 00 - Fax 021 321 03 01

dossier



Une retraite en bon ordre se prépare

Soutenu par sa vocation, le médecin remplit une mission dont il a souvent beaucoup de peine à se détacher. Mais voilà, quel que soit l'âge, un jour les forces déclinent, la lassitude gagne et la perspective d'un nouveau projet de vie émerge: le moment est venu de partir en retraite. Idéalement, il faudra planifier son départ assez tôt, et cela pour deux séries de raisons bien distinctes.

La première a trait au besoin légitime de s'assurer, une fois à la retraite, un train de vie en rapport avec ses besoins matériels et ses aspirations. Contrairement à une idée largement répandue, les besoins ne diminuent pas forcément avec l'âge. Au contraire, de nouveaux besoins peuvent apparaître, parfois simplement pour pallier une dépendance naissante.

La seconde série de raisons tient au fait que le médecin installé dans son propre cabinet ressentira certainement, et c'est tout à son honneur, une responsabilité morale particulière, celle de quitter en laissant sa patientèle « entre de bonnes mains » ...

A chacun son choix

Commençons par évoquer la planification personnelle de la retraite. Elle débute généralement par la perception que l'on a de son propre état de santé et par des facteurs éminemment personnels, comme ceux qui se rapportent à sa situation de famille, à sa situation de fortune en général, ou encore à ses aspirations en termes de cadre et de style de vie.

décisions que I'on ne prend vraiment qu'une fois dans sa vie! Celle de cesser son activité en fait partie, ce qui explique qu'elle crée inévitablement un grand stress émotionnel. A plus forte raison pour le médecin aui côtoie tous les jours des patients en veillant sur le bien le plus précieux qu'ils aient, la santé.

Rares sont les

* Administrateur-délégué de Clarico Conseils SA



La face cachée de la relève

Pierre-André Repond, secrétaire général

A l'heure où la menace de manquer de médecins dans bien des domaines est réelle il faut aborder le sujet de la retraite avec discernement et flexibilité. Ici comme ailleurs sous des formes directes ou indirectes s'exercent des pressions sournoises et parfois contradictoires sur les anciens. Nous plaidons pour une transition au lieu d'une rupture, soit pour un équilibre entre l'expérience et l'innovation. Préparer sa retraite au plan individuel va de pair avec la préparation de la relève au plan collectif. La SVM veut contribuer utilement à cette transition, notamment par les outils qu'elle met en place (plateforme de remise de cabinet, prévoyance).





Tout ce dont vous avez besoin pour facturer avec la Caisse des Médecins est un mot de passe. Nul besoin de logiciels pour inclure les mises à jour et la sauvegarde de toutes les données ainsi que la gestion des débiteurs et bien d'autres choses encore.





ÄRZTEKASSE





CAISSE DES MÉDECINS

CAISSE DES MÉDECINS

Société coopérative · **Agence Vaud**Chemin de Closalet 4 · 1023 Crissier
Tél. 021 631 35 60 · Fax 021 631 35 69
www.caisse-des-medecins.ch
vaud@caisse-des-medecins.ch



Une détermination claire et objective de ces éléments facilitera le choix du moment du départ effectif à la retraite : à 65 ans, plus tôt, ou au contraire plus tard? Ce choix est essentiel: de lui dépendra l'intérêt d'effectuer ou non des rachats de prévoyance (au plus tard trois ans avant la retraite), l'opportunité de retirer son épargne du pilier 3a (cela peut se faire jusqu'à cinq ans avant la retraite), celle de souscrire, à titre complémentaire, une assurance privée de rente viagère, celle de rembourser une éventuelle dette hypothécaire, enfin la nécessité de planifier une demande de retrait, total ou partiel, de l'avoir de vieillesse accumulé auprès de sa caisse de pensions (à la place d'une rente de retraite). Il ne faudra pas perdre de vue, non plus, le traitement des questions liées à l'AVS.

Par exemple, au niveau du 1er pilier, toute anticipation d'une année de l'âge de la retraite se traduit par une réduction de la rente de 6,8%, alors qu'en cas d'ajournement, la rente est améliorée au prorata de la durée du report. En outre, on l'oublie souvent, la demande de perception d'une rente AVS doit être formulée auprès de la caisse de compensation au minimum trois mois avant l'âge effectif de la retraite.

Cet aperçu démontre à quel point les questions de fond à résoudre sont complexes et nombreuses. Et cela se comprend, dans la mesure où la cessation de son activité professionnelle revient finalement à faire le bilan financier d'une vie de travail.

La transmission du cabinet peut compliquer la situation

Cependant, cette complexité s'accroît considérablement avec la problématique de la remise d'un cabinet médical. Cette remise, qui pourra aussi s'effectuer progressivement, implique la mise au point d'une véritable stratégie, conçue et mise en œuvre bien avant le moment effectif du départ. Les options sont peu nombreuses et dépendent largement de la relation personnelle qui pourra s'établir avec un ou plusieurs jeunes confrères aptes et disposés à prendre la relève. La tâche consistant à identifier puis à «tester» en cabinet les confrères présentant le bon profil pour garantir la relève sera certes exigeante, mais tellement gratifiante si l'alchimie se produit et si la patientèle est rassurée... Au fond, une démarche de cette nature sert aussi à laisser une trace, à perpétuer son œuvre!

Pour que la transition ait lieu dans les meilleures conditions, une convention de remise du cabinet médical pourrait s'avérer indispensable. Elle servira notamment à fixer la valeur de reprise des biens patrimoniaux et des équipements médicaux du cabinet. Selon les cas, elle pourrait aussi transcrire d'éventuelles modalités particulières (tel le maintien d'une activité à temps partiel dans le cabinet), ou des accords financiers spécifiques entre le cédant et le repreneur.

Ce qui est certain, c'est que la résolution en temps utile de tous ces problèmes permettra de partir le cœur un peu plus léger et de mieux profiter de son nouveau projet de vie...

Ce qu'en pense...

Jean-Pierre Guignard, ancien professeur en néphrologie pédiatrique/PMU

Retraite au bord de l'eau.

J'ai toujours aimé voyager. J'ai aimé enseigner. Et dans la mesure de mes faibles moyens, je me suis engagé dans quelques ONG luttant pour améliorer le sort des enfants injustement défavorisés. Ces activités sont parfois difficiles à concilier avec une activité hospitalière. Et voilà que tout d'un coup la retraite vous permet de faire

tout cela! Il y a peu de temps, sur le chemin de Hô Chi Minh-Ville pour y enseigner dans le cadre d'un séminaire Ipokrates, je me suis arrêté quelques jours à Hué pour évaluer, à la demande d'une ONG internationale, la possibilité de créer une unité spécialisée de pédiatrie dans cette ville. Le soir, sirotant un jus de mangue au bord de la Rivière des Parfums, je me suis dit que la retraite avait du bon pour faire ce que l'on aime faire.





Grand-Rue 92 1820 Montreux

Tél. 021 963 07 08 Fax 021 963 14 07

Les cabinets médicaux sont notre spécialité

Budget d'installation Gestion comptable et fiscale

Décomptes salaire du personnel

Assurances sociales

Expert fiduciaire diplômé et membre de FiduciairelSuisse







dossier



«Il est heureux que les médecins puissent choisir le moment de leur retraite»

Témoignage d'un chirurgien qui a opté pour une retraite précoce, programmée et satisfaisante.

Les problèmes liés à l'âge de la retraite nous touchent également, nous médecins, dans la mesure où se profile une pénurie dans notre profession. Je fais partie de ceux qui ont pris une retraite précoce, après avoir pratiqué vingt-cinq ans la chirurgie orthopédique au HIB à Payerne.

Lors de mes années d'internat, j'ai été parfois confronté à des situations où il était nécessaire qu'un chef de clinique reprenne la main au cours d'une opération que pratiquait son patron. Cela m'avait beaucoup frappé et, à l'instar d'un sportif qui devrait savoir éviter de faire une saison de trop, j'ai souhaité m'arrêter de travailler à 60 ans, espérant rester compétent jusqu'à cet âge. Ma spécialité nécessite en effet de conserver autant la sûreté du geste que la pertinence de l'indication opératoire et j'avais la hantise d'entendre une fois : «Ne penses-tu pas qu'il serait sage de renoncer à pratiquer cette opération?» J'ai donc, dès mon installation, prévu de prendre ma retraite à 60 ans, en organisant ma prévoyance retraite en conséquence.

«D'un homme public connu, il faut passer à un simple citoyen.»

Il m'est apparu difficile, comme médecin hospitalier, de cesser progressivement mon activité professionnelle. Ce passage vers un autre type de vie ne se fait pas sans problèmes et les nombreux séminaires consacrés à ce sujet sont là pour en attester. Déjà engagé dans la facilitation de l'introduction du TarMed dans les hôpitaux de la FHV, j'ai continué mon activité au sein du Groupement des médecins hospitaliers en vue de préparer l'introduction du salariat qui nous avait été imposé.

La transition a donc été facilitée et j'ai pu tranquillement me préparer à ce moment où, de la situation d'un homme public connu au travers de son métier, il faut passer à celle d'un simple citoyen. Le fait d'avoir plusieurs hobbies, entre autres ceux de l'astronomie et de la voile, m'a bien aidé à tourner la page.*

Des facteurs favorisants

Mon choix a été également conforté par les profondes modifications de la pratique médicale, tant au cabinet qu'au sein de l'hôpital, au cours de ces vingt dernières années. Les contraintes administratives se sont accrues. Les relations avec les assurances se sont compliquées. Et surtout la clientèle a changé. La relation médecin-malade s'est modifiée, se transformant petit à petit en un échange de type entrepreneur-client. Loin de moi l'idée de critiquer les avantages d'une information adéquate, mais j'ai ressenti néanmoins une modification subtile des relations avec les malades, la confiance n'allant plus de soi et l'abondance des renseignements étant susceptible de générer une certaine angoisse chez les patients.

Enfin, j'ai également remarqué une évolution dans ma façon de percevoir mon activité. Alors qu'au début, je considérais comme normal d'avoir quelques échecs dans ma pratique chirurgicale à condition que leur nombre reste, statistiquement parlant, dans les normes admises, j'ai eu de plus en plus de peine à les supporter, ressentant un mauvais résultat plus comme un échec personnel que comme un aléa statistique. A ce point de vue, j'ai été soulagé lorsque j'ai quitté ma fonction

Avec le recul, je ne regrette pas mes choix. J'ai pratiqué mon métier avec beaucoup de satisfactions et en conserve un excellent souvenir. Il est heureux que les médecins puissent choisir le moment de leur retraite. Chacun peut ainsi librement décider selon son caractère et ses inclinations.

^{*} Voir le CVM 02-2009 (portrait de membre).

10

dossier

Quand pensez-vous prendre votre retraite, Docteur?

Des médecins vaudois répondent

Pour compléter notre Dossier consacré aux raisons qui poussent, retiennent, obligent ou motivent les médecins à prendre leur retraite, la SVM a effectué un sondage auprès d'une partie de ses membres. Résultats et rapide analyse.

Mille deux cent vingt-sept membres de la SVM ont été sélectionnés pour ce sondage selon les critères suivants : membres actifs, honoraires ou non, nés avant 1960.

Deux cent huitante-sept questionnaires valablement remplis sont parvenus à la SVM. Le plus jeune à avoir répondu a 43 ans et le plus âgé, 80. La majorité se situe entre 50 et 65 ans. Le groupe des personnes qui ont donné leur avis se compose de 69 femmes et de 218 hommes, dont 149 médecins de premier recours et 138 spécialistes.

1. Avez-vous déjà pensé à prendre votre retraite?

Oui: 80% Non: 15%

Ne donnent pas de réponse: 5%

Si oui, à quel âge pensez-vous cesser votre activité?

Entre 60 et 70 ans pour la majorité (plus ou moins à l'âge AVS). Quatre médecins souhaitent prendre leur retraite entre 57 et 60 ans, quatre entre 73 et 75.

2. Pour quelles raisons pensez-vous cesser votre activité?

(NB: question avec plusieurs réponses possibles)

Par perte de motivation: 14%

A cause des démarches administratives de plus en plus

lourdes: 32%

A cause des aspects financiers: 13%

Par envie d'exercer la médecine dans une autre

configuration: 17%

Par envie de faire autre chose que de la médecine: 57%

A cause de l'incidence sur la vie privée: 28%

Les médecins consultés ne mettent pas prioritairement en avant un manque de motivation ou des difficultés financières. Si les démarches administratives leur pèsent, ils semblent vouloir privilégier leur qualité de vie (autre activité, famille). Dans leurs commentaires, ils citent aussi comme raisons de prendre leur retraite les longues années de pratique, la fatigue, la baisse de capacités et le «ras-le-bol que toutes les promesses de redorer la médecine générale ne soient que de vaines paroles».

3. Quelles démarches avez-vous déjà entreprises en prévision de votre retraite?

(NB: question avec plusieurs réponses possibles)

Formation d'un/e assistant/e au cabinet: 4% Diminution du temps de travail: 32% Recherche d'un successeur: 27% Plan de retraite (aspects financiers): 56% Recherche d'un autre travail, reconversion: 11%

Les praticiens interrogés semblent préparer leur retraite : ils ont pris des mesures financières, diminuent leur horaire. Dans leurs remarques, on peut lire leur regret de ne pas trouver de successeur et la satisfaction de s'être associé à un jeune médecin qui reprendra le cabinet de pratique générale. Un autre médecin précise qu'il se livre à une réflexion personnelle sur ses futures activités de retraité.

4. Quels sont les freins majeurs qui vous bloquent pour cesser votre activité?

(NB: question avec plusieurs réponses possibles)

Les démarches administratives lourdes: 7%

Les aspects financiers: 48%

Les difficultés à trouver un successeur: 20%

On remarque ici que l'aspect financier de la retraite préoccupe tout de même un grand nombre des médecins interrogés. Dans leurs commentaires, on peut lire leur envie d'exercer encore quelques années un métier qu'ils aiment et dans lequel ils se sentent utiles.



«Notre métier demande de plus en plus de compétences»

Les questions éthiques, juridiques et de responsabilité liées à la prise de retraite des médecins sont incontournables dans ce Dossier. Interview du Dr Karim Boubaker, médecin cantonal.

Existe-t-il un âge idéal pour cesser son activité, peut-on parler du «médecin avec Migros-Data»?

Je ne pense pas qu'il y en ait un pour les médecins installés en cabinet. Il est de leur responsabilité de savoir à partir de quand ils doivent diminuer ou arrêter leur activité. Néanmoins, il est bien clair que l'Etat a un rôle à jouer en termes de surveillance de la qualité de l'offre de soins. Il se peut que nous ayons à intervenir auprès d'un confrère pour lui rappeler combien la vie est aussi belle en dehors d'un cabinet!

Je compte aussi sur l'intervention des pairs qui portent également une «responsabilité morale» face à un confrère qui ne semble pas réaliser qu'il est temps de se retirer. La SVM devrait également permettre l'identification de ces situations et ainsi aider à les résoudre.

Quelles sont, à votre avis, les raisons qui font qu'un médecin cesse aujourd'hui son activité avant l'âge légal ou, au contraire, prolonge son activité?*

Les raisons peuvent être multiples. Celles qui m'inquiètent sont bien évidemment liées à la fatigue, la surcharge et le découragement face à l'évolution de notre métier qui demande de plus en plus de compétences aussi bien médicales que managériales.

La pratique de la médecine ne se résume plus seulement à prendre en charge le patient, sa maladie, son environnement mais cela devient une lutte contre un système administratif souvent ni clair ni amical. Une meilleure compréhension de ce nouvel environnement, des rôles de chacun, pourrait aider nos confrères à mieux appréhender les dernières années de leur vie professionnelle. De même, la collaboration avec les

jeunes collègues, les cabinets de groupe ou la participation à des projets de médecine communautaire pourraient constituer des possibilités autres... plutôt des développements professionnels.

Si, en tant que médecin cantonal, vous vous trouvez confronté au cas d'un confrère – proche de la retraite ou déjà en âge de la prendre – qui devrait renoncer à exercer, que pouvez-vous, respectivement que devez-vous faire? Cela dépend bien évidemment de la situation. Face à des plaintes de patients, nous nous devons d'instruire rapidement et décider si le droit de pratiquer peut être conservé par le médecin. Dans tous les cas, le médecin sera entendu et conseillé. S'il s'agit d'une information transmise par un tiers, souvent un ami du médecin, nous favorisons toujours la discussion avec ce dernier. Cette réunion a toujours lieu au Service de la Santé publique dans mon bureau. Heureusement il n'est pas trop solennel!

J'ajouterais que, depuis juillet 2009, cela m'est arrivé une seule fois. La situation d'un collègue de plus de 80 ans nous a été signalée par des médecins en raison de troubles mnésiques d'apparition progressive. J'ai pu avoir une belle discussion avec ce confrère et lui ai demandé finalement de renoncer à son droit de pratique. Il m'a demandé un délai de quelques semaines pour lui permettre de trouver un médecin pour les quelques patients de «80 ans et plus» qu'il suivait encore. Accordé! J'espère sincèrement qu'il profite pleinement de cette liberté retrouvée.

Propos recueillis par AF

^{*}Lire aussi les résultats de notre sondage en page ci-contre.

svm express

SPAH, une alternative aux hospitalisations pour «soins impossibles à domicile»

Il existe actuellement deux Structures de préparation et d'attente à l'hébergement en EMS (SPAH) dans le réseau ARCOS. Leur mission spécifique est d'assurer une prise en charge de type gériatrique et d'offrir aux patient(e)s et à leurs proches un accompagnement pluridisciplinaire leur permettant de choisir puis d'intégrer un EMS.

C'est pour pallier le manque chronique de lits en EMS dans la région lausannoise que les SPAH ont été conçus afin d'accueillir les personnes âgées hospitalisées dont l'état de santé ne nécessite plus de soins aigus, libérant ainsi des lits A et B.

Les SPAH peuvent aussi admettre des patient(e)s en provenance du domicile lorsque leur situation se dégrade, nécessite un hébergement rapide et qu'une place en EMS n'est pas disponible. Il suffit pour cela de faire parvenir une demande au Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) via le CMS en précisant dans le document médical de transmission qu'un séjour au SPAH permettra d'éviter une hospitalisation en soins aigus.

L'admission dans un SPAH peut se faire dans un délai très court et six jours sur sept, ce qui représente pour le médecin de famille ou médecin de garde une véritable alternative aux hospitalisations pour «soins impossibles à domicile» tout en assurant au patient une prise en charge spécifique de la crise que représente le passage du domicile à l'EMS.

Dresse Yvette Barbier

Prix 2011 de la Fondation pour le développement de la psychothérapie médicale

La Fondation, qui a son siège à Lausanne, a institué un prix de CHF 5000.— destiné à récompenser un travail de valeur concernant la psychothérapie médicale. Ce prix peut éventuellement être partagé entre des travaux jugés équivalents. Les travaux originaux, et qui n'ont pas été distingués par un prix ou un titre académique, doivent être envoyés au président de la Fondation en quatre exemplaires, jusqu'au

30 septembre 2011. Ils peuvent être rédigés en langue française, allemande ou anglaise. L'envoi doit contenir en outre une enveloppe fermée et anonyme, renfermant l'identité et l'adresse complète du ou des auteurs. Le concours est ouvert aux médecins suisses ou domiciliés en Suisse.

Le règlement peut être obtenu auprès du président de la Fondation : Dr E. de Perrot, chemin des Noisetiers, 1271 Givrins, tél. 022 369 12 95.

Lu pour vous

L'Hôpital de l'enfance de Lausanne

Histoire d'une institution pionnière de la pédiatrie suisse

Le destin de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne, fondé il y a cent cinquante ans dans le contexte du «Réveil» et de la philanthropie protestante, est à bien des titres exemplaire d'une histoire des soins à l'enfance propre à l'ensemble de l'Europe occidentale. Cet ouvrage, fondé sur une recherche originale et doté d'une iconographie inédite, en illustre un épisode particulièrement riche, celui d'une institution partagée depuis le XIXe siècle jusqu'à nos jours entre volonté de protection sociale, processus de médicalisation et de développement de la spécialité pédiatrique, et souci de santé publique.

NB: L'Hôpital de l'enfance fête ses 150 ans mercredi 8 juin. Spectacles, concerts, ateliers, studio photo, Hôpital des Nounours entre autres surprises auront lieu ce jour-là au chemin de Montétan 16.



Editions BHMS Marie Tavera et Vincent Barras Commande et renseignements : www.chuv.ch/iuhmsp/ihm_bhms

La World Gymnaestrada 2011 a besoin de vous

Du 10 au 16 juillet 2011, Lausanne accueillera la plus grande manifestation gymnique au monde, la World Gymnaestrada!

Plus de 20 000 participants, de tout âge et de tout horizon, membres de quelque 60 fédérations nationales, se rencontreront pour partager leur passion. Sur les sites de démonstrations, les services de premiers secours seront organisés en partenariat avec des associations telles que les Samaritains et l'armée.

Pour l'organisation d'une telle manifestation, la présence de volontaires est indispensable et le service médical a besoin de vos compétences de médecins généralistes, internistes ou pédiatres. Un grand merci à tous ceux qui pourront prendre un peu de leur temps pour participer à la réussite de cette manifestation unique.

Renseignements: www.wg-2011.com – Inscription ou renseignements complémentaires: Dr Gérald Gremion, e-mail: gerald.gremion@chuv.ch.

Se bouger dans le Jura

Se bouger pour sa santé, c'est aussi La Patrouille des sentiers. Depuis plusieurs années déjà, l'association du même nom organise une marche sur six jours tout au long des crêtes du Jura. Cette année, elle aura lieu du 25 au 30 juillet, partira des Geneveys-sur-Coffrane pour arriver à Court. Elle accueille 250 personnes et tous les renseignements sont sur le site : www.patrouilledessentiers.ch

Info transmise par le GRAAP

Huit cents professionnels du monde de la santé se sont bougés lors de la 30e édition des 20 Km de Lausanne



nedit

TOUT UN MONDE À DÉCOUVRIR!











































SVM EXPLE Courriel du comité

Les premiers pas du partenariat privé-public

Suite à son adoption définitive en septembre 2010, le partenariat privé-public (PPP) a déjà commencé à déployer ses activités. Le dispositif est maintenant en place suite à la désignation du président du comité de pilotage en la personne du Professeur René Chioléro.

Pour les cinq domaines d'activités du PPP, un groupe de travail a été désigné. En outre, pour chaque groupe, une feuille de route définissant les objectifs et les priorités a été adoptée par le comité de pilotage. Le dénominateur commun des dossiers retenus est la relève. Pour mémoire, les thèmes retenus sont les suivants:

- Données démographiques: ce dossier progresse avec celui de la clause du besoin. La priorité est de centraliser les études relatives à la démographie médicale par une mise en commun, via un intermédiaire neutre tel que l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN), des données de la SVM et du SSP. Toutefois, pour leur donner du sens, il faut le concours des principaux intéressés, à savoir les médecins, au travers des différents groupements de la SVM. A l'heure actuelle, les travaux de l'OBSAN sont financés par les crédits du canton et ne sont pas à charge du PPP;
- Relève et formation médicales: pour favoriser la relève, il y a lieu de soutenir la restructuration du secteur de la médecine ambulatoire tout en veillant à préserver les équilibres entre le privé, le public et le parapublic. Autre volet important: mieux préparer à l'installation les médecins en formation postgrade;
- Garde médicale: d'une certaine manière, par le mandat assumé par la SVM, la garde est le précurseur du PPP. L'objectif premier est de garantir et optimiser l'offre de garde dans le canton par la mise sur pied d'un dispositif équitable et attractif favorisant une bonne répartition des médecins dans le canton. Il s'agira également de créer et d'améliorer les synergies avec les gardes spécialisées, les gardes institutionnelles et la garde paramédicale;

- Clause du besoin: ce chapitre du PPP fonctionne depuis l'automne dernier suite à la mise en place d'une plateforme commune SVM et SSP pour gérer les demandes de dérogation à la clause du besoin, ce qui a permis non seulement de prévoir une consultation systématique de la SVM et donc de ses groupements, mais également de valoriser les préavis des spécialités tout en se basant sur des analyses chiffrées et objectives. Dans ce cadre, un mandat commun a été confié à l'OBSAN afin d'établir une cartographie de l'offre médicale pour dix spécialités (cardiologie, chirurgie générale et viscérale, chirurgie orthopédique, dermatologie, endocrinologie et diabétologie, gynécologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie pour adultes et radiologie), tout en y ajoutant une vision prospective pour les années à venir. Les groupements seront également sollicités pour l'analyse et l'interprétation des données;
- Réseaux: ce sujet délicat, qui provoque des débats fleuves, avance très vite sur le terrain. Il y a néanmoins lieu de s'interroger sur cette évolution et d'explorer les marges de manœuvre existant dans la réglementation actuelle afin d'aborder différemment les relations avec les assureurs et d'inverser les rapports de force.

Il est à relever que le PPP a contribué à instaurer un climat de collaboration constructive avec le DSAS et ses services tout en apportant la possibilité de traiter, une fois par mois, en direct avec le chef de Département, ce qui permet d'aborder précocement les dossiers. Il est également possible de traiter d'autres sujets, pas directement dans le PPP, mais qui sont dans sa périphérie.

Afin de vous tenir informé des travaux du PPP, un dossier a été ouvert sur le site de la SVM (www.svmed.ch, espace membres, dossiers thématiques, partenariat privé-public).

Le comité de la SVM

Clause du besoin

Avant toutes démarches, contactez le Service aux membres de la SVM pour préparer votre dossier e-mail: info@svmed.ch ou tél. 021 651 05 05

svm express

Changement dans le règlement de la prise en charge de l'obésité

Depuis le 1er janvier 2011, à la suite des négociations avec le SMOB (Swiss Study of Morbid Obesity), l'Office fédéral de la santé a procédé au changement du règlement de la prise en charge par l'assurance de base des patients souffrant d'obésité morbide. Ce règlement stipule un index de masse corporelle (BMI ou IMC: poids divisé par la taille au carré) supérieur ou égal à 35 kg/m². La prise en charge doit se faire dans un

groupe pluridisciplinaire, formé de chirurgiens expérimentés en chirurgie bariatrique, des internistes et endocrinologues spécialisés dans le surpoids et l'obésité, un psychiatre ou un psychologue ainsi qu'une diététicienne.

Dr B. Ghavami



Conseils - Vente - Services - Contrôles



Connex ProBP 3400

WelchAllyn a créé l'appareil de mesure de la tension artérielle le plus performant!

- Technologie SureBP (rapide et précise)
- Résultats fiables obtenus en seulement 15 secondes
- Batterie au Lilon (1 recharge = 100 mesures)

Brochure et prix promotionnel d'introduction disponibles sur demande à

AC Atrium Concept SA

chemin L'Arzillier 31 • 1302 Vufflens-la-Ville tél. 021 784 16 74 • fax 021 784 16 06 e-mail: sales@atriumconcept.ch ou info@atriumconcept.ch www.atriumconcept.ch

Cicéron et Hippocrate

Levée du secret professionnel

Non à l'autorisation générale et donnée à l'avance

Véronique Matthey, juriste

Il est de plus en plus fréquent que les assureurs soumettent à leurs assurés des formulaires de levée du secret professionnel, dont la validité peut prêter à discussion.

Du point de vue juridique, le consentement du patient est effectivement la modalité majeure de levée du secret professionnel. Cependant, seul est efficace un consentement particulier donné par le patient au sujet d'une demande concrète et ponctuelle de l'assureur.

Pour consentir valablement à la révélation, le patient doit en outre comprendre les motifs. Le patient doit savoir pour quoi et à quel sujet il permet une transmission d'informations entre son médecin et un assureur. Son consentement doit donc être «éclairé». Par ailleurs, en droit suisse, une personne est protégée contre des engagements contractuels excessifs.

En pratique, les assureurs présentent plus souvent au patient – soit lors de la conclusion d'un contrat, soit au moment de déterminer la prise en charge de certaines prestations – un formulaire selon lequel le patient libère tous ses médecins de leur secret professionnel et les autorise à transmettre son dossier médical à l'assureur. Il faut donc s'interroger sur la validité de telle clause.

Les auteurs juridiques considèrent que l'engagement du patient de délier pour l'avenir tous ses médecins de leur secret professionnel est excessif. D'un point de vue juridique, il est théoriquement possible d'en tirer deux types de conséquences:

- Soit la clause litigieuse est totalement nulle. Dans ce cas, le médecin reste tenu par le secret professionnel et ne peut fournir aucune information à l'assureur sans demander à son patient de le délier sur le moment du secret professionnel;
- Soit la clause litigieuse est réduite à une mesure non excessive. Dans ce cas, il faut partir du principe que le médecin est autorisé à fournir uniquement les éléments



dont l'assureur a absolument besoin pour apprécier le risque (lors de la conclusion du contrat) ou le droit aux prestations.

Du point de vue de la SVM, une autorisation générale et donnée à l'avance est nulle car elle représente un engagement excessif. Il en irait de même si une disposition des conditions générales prévoyait que l'assuré permet à l'assureur d'obtenir des renseignements directement auprès de son médecin traitant. En outre, le principe général de la proportionnalité veut que seules les informations pertinentes doivent être communiquées.

Face à un tel formulaire, il semble légitime de conseiller au patient de ne pas le signer. Une alternative consisterait à signer l'autorisation tout en biffant les paragraphes qui sont «excessifs».

Enfin, rappelons que les informations – et uniquement celles qui sont déterminantes pour évaluer le risque ou déterminer le droit aux prestations – peuvent être transmises au médecin-conseil. A noter encore qu'en matière d'assurance privée, contrairement à la LAMal, cette institution n'est pas obligatoire, même si elle est fréquente en pratique.







La qualité au service de votre santé

Tous traitements chirurgicaux et médicaux - maternité Etablissement privé de 150 lits Centre d'urgences médico-chirurgicales 7j/7

Présence d'un médecin anesthésiste FMH, 24H/24 Unité de soins intensifs

Centre de cardiologie interventionnelle Centre ambulatoire/Endoscopie Institut de radiologie (CT-SCAN, I.R.M, PET-CT) Institut de radio-oncologie

Laboratoires

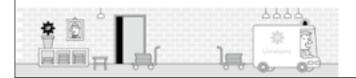
Institut de physiothérapie



Avenue Vinet 30 1004 Lausanne - Suisse Tél.+41 (0)21 641 33 33 Fax +41 (0)21 641 33 66 www.lasource.ch clinique@lasource.ch



Pour vos dossiers médicaux personnalisés et tous vos imprimés médicaux





IF Imprimerie Fleury Sàrl Rue des Petits-Champs 13 1400 Yverdon-les-Bains

T 024 425 90 19 F 024 425 62 12 info@imprimeriefleury.ch www.imprimeriefleury.ch

RANDIN-HOFFMANN

Centre Orthopédique du Nord Vaudois

Fabrication: Prothèse, Orthèse, Corsets orthopédiques, Ceintures médicales,

Supports plantaires orthopédiques sur mesure

Vente: Chaises roulantes, Chaussures de séries, Chaussures sur mesure,

Matériel de location, Matériel de réhabilitation, Bas sur mesure

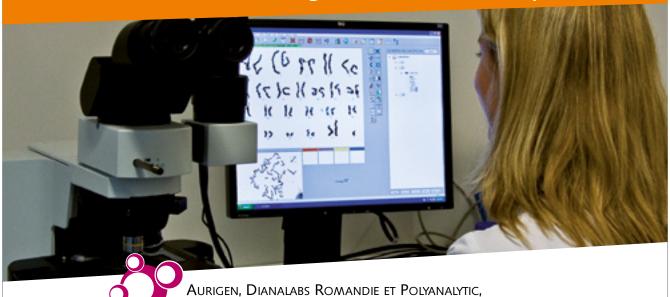
à varices ou de contention, prothèse de seins.

Rue du Four 15 – 1400 Yverdon-les-Bains – Tél. 024 441 52 60 – Fax 024 425 07 86

E-mail: randinortho@hotmail.com – www.randin-hoffmann.ch



De la sérologie aux tests génétiques pour un meilleur suivi de la grossesse de votre patiente





aurigen

Avenue de Sévelin 18 • 1004 Lausanne tél. +41 21 623 44 00 • fax +41 21 623 44 10 • info@aurigen.ch • www.aurigen.ch

Offrir un diagnostic médical de qualité



VOS LABORATOIRES VAUDOIS DE PROXIMITÉ.

dianalabs romandie

Avenue de Sévelin 18 • 1004 Lausanne tél +41 21 804 92 50 • fax +41 21 802 40 60 • info@polyanalytic.ch • www.polyanalytic.ch



polyanalytic

Avenue de Sévelin 18 • 1004 Lausanne tél +41 21 804 92 50 • fax +41 21 802 40 60 • info@polyanalytic.ch • www.polyanalytic.ch

Lausanne • Morges • Nyon Neuchâtel • La Chaux-de-Fonds

Garantir le meilleur suivi biologique

Spécialités biologiques et médicales

Hématologie • Chimie clinique • Immunologie • Allergologie • Hormonologie • Sérologie infectieuse Sérologie parasitaire • Bactériologie • Mycologie • Parasitologie • Biologie moléculaire • Cytologie • Pathologie • Génétique





Le Réseau Suisse de Laboratoires régionaux



aurigen

Avenue de Sévelin 18 • 1004 Lausanne tél. +41 21 623 44 00 • fax +41 21 623 44 10 • www.aurigen.ch • info@aurigen.ch

Offrir un diagnostic médical de qualité



axeslab

Simplon 162 • CP 61 • 1920 Martigny tél. +41 27 720 50 50 • fax +41 27 720 50 59 • www.axeslab.ch • info@axeslab.ch



polyanalytic

Avenue de Sévelin 18 • 1004 Lausanne tél +41 21 804 92 50 • fax +41 21 802 40 60 • info@polyanalytic.ch • www.polyanalytic.ch

> Lausanne • Morges • Nyon Neuchâtel • La Chaux-de-Fonds

Garantir le meilleur suivi biologique

Spécialités biologiques et médicales